

COMMUNE DE GIMEL

Élections communales 2026

Législature 2027 - 2031

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

ORDRE DU JOUR

Introduction

Philippe Rezzonico

Les autorités communales

Vincent Duvoisin

Fonctionnement des élections

Vincent Duvoisin

Fonctionnement général d'une liste d'entente

Vincent Duvoisin

Liste de candidatures pour les listes d'entente

Carolien Terink Hunziker

Ives Crottaz

Aloys Mussard

Questions ?

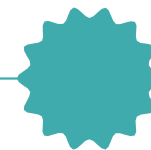
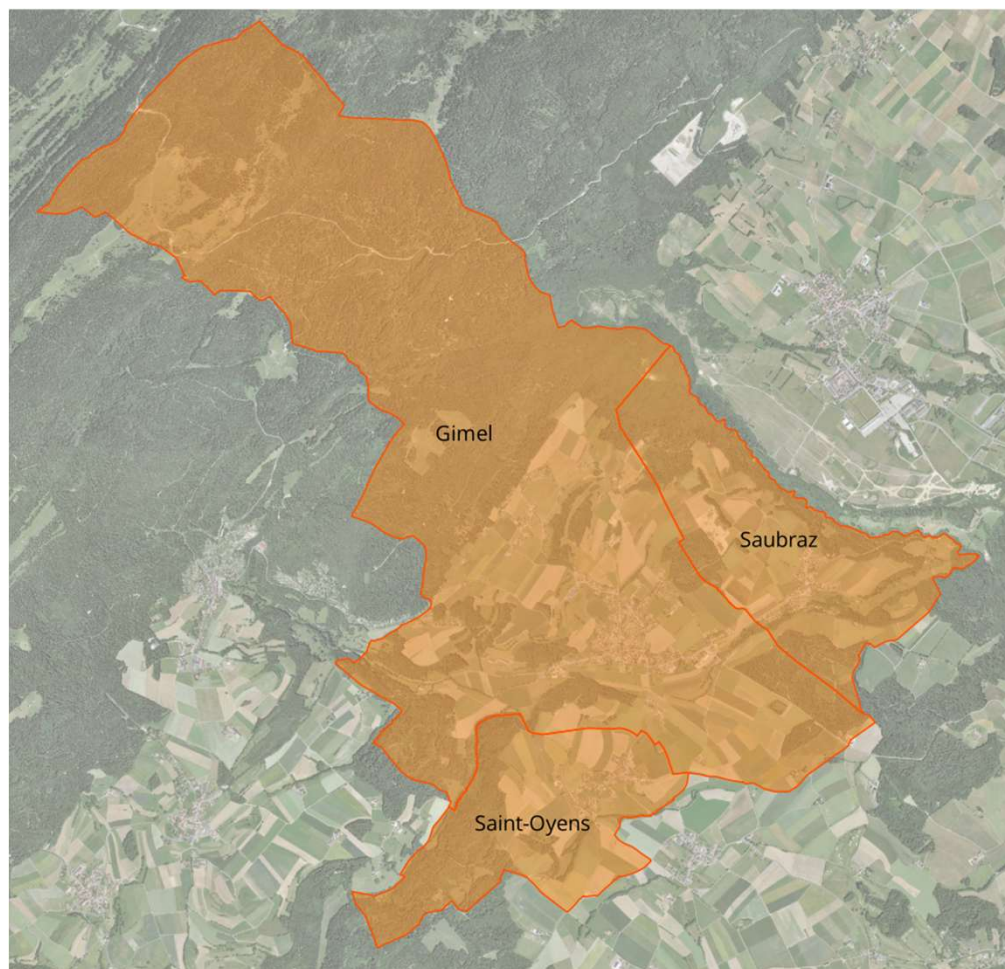
ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

**PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !**

COMMUNE DE GIMEL



Qui peut se présenter ?



Se présenter

FORMULAIRE
CANDIDATURE



Qui décide?

MUNICIPALITÉ



CONSEIL COMMUNAL



LA MUNICIPALITÉ

L'autorité n°1 de la commune

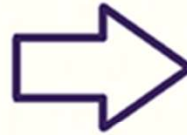


Le rôle du Conseil communal

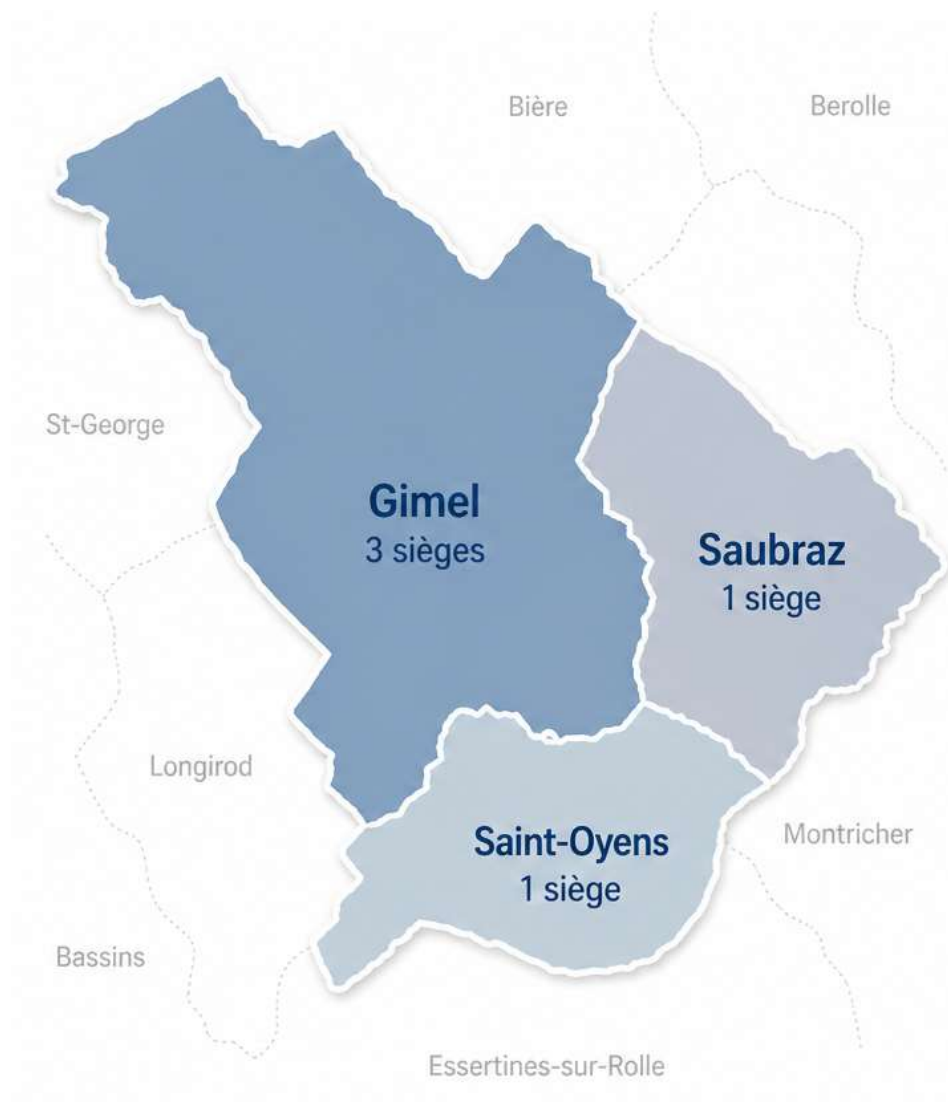


LA MUNICIPALITÉ

Systeme majoritaire



LA MUNICIPALITÉ



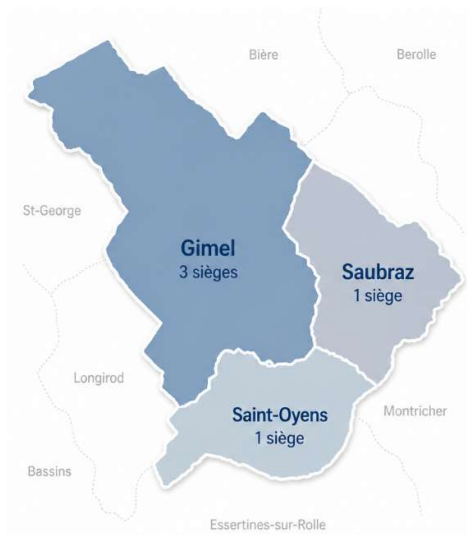
3 arrondissements

3 élections

3 bulletins différents



LA MUNICIPALITÉ



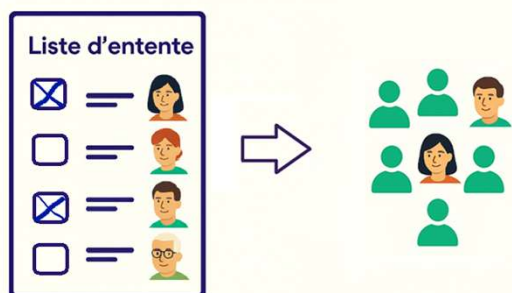
Particularités

Pas de limite de candidats

Minimum 3 parrains

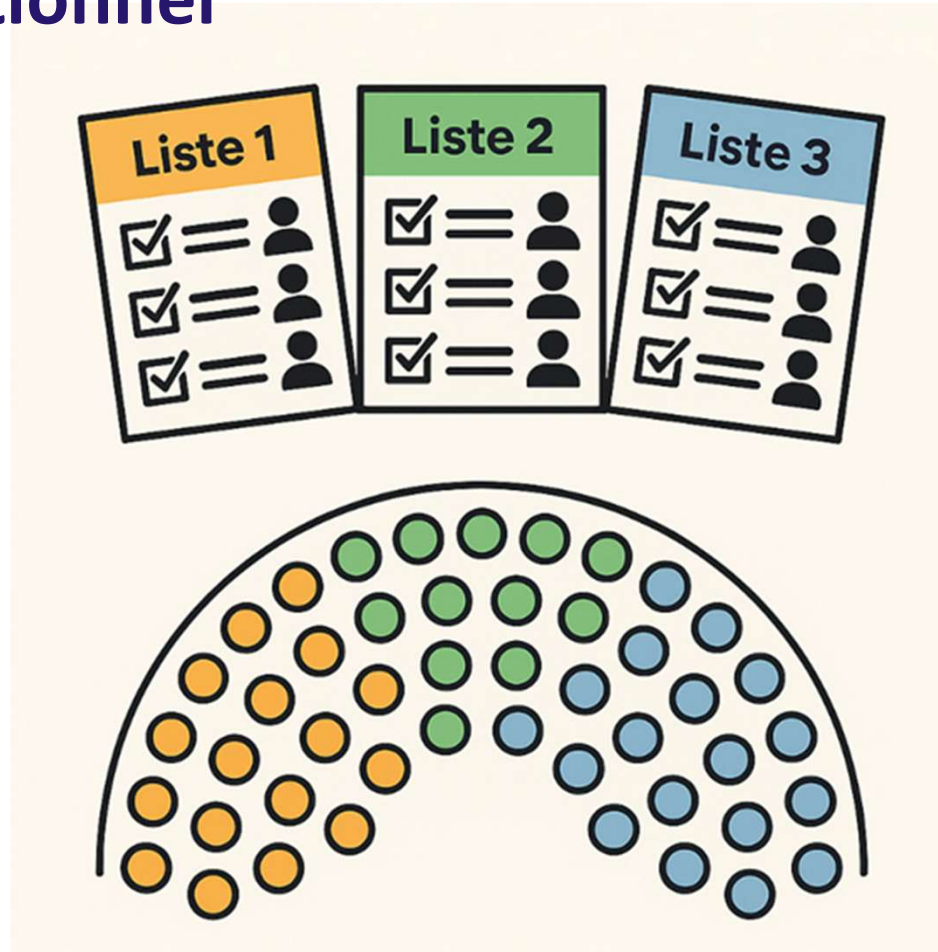
Réservé au corps électoral de l'arrondissement

Systeme majoritaire



Conseil communal

Systeme proportionnel



Conseil communal



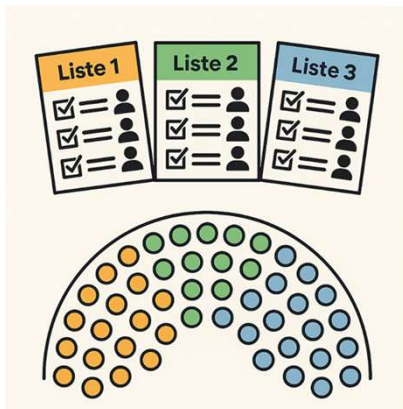
1 arrondissement

1 élection

1 cahier de bulletins



Conseil communal



Particularités

1 liste = max 50 candidats

Minimum 10 parrains



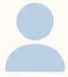


Pas de suppléants mais des viennent-ensuite

➔ Nécessité de déposer plusieurs listes



Conseil communal

LISTE D'ENTENTE

Liste d'entente communale		
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	

Généralités et fonctionnement

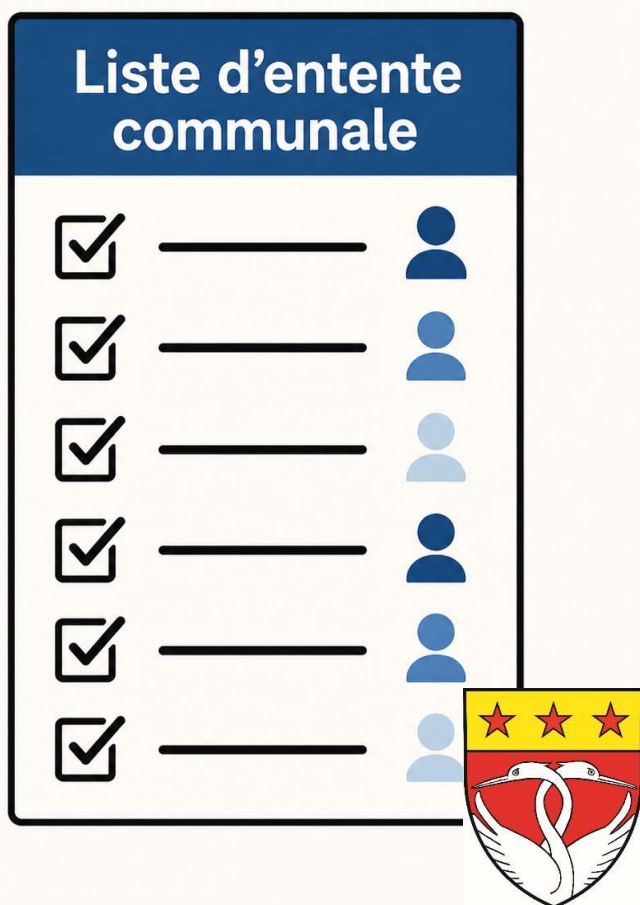
Ouverte à tout le corps électoral

Minimum 10 parrains

Nom à définir



Conseil communal



1 LISTE DE CANDIDATURES

Ouverte à tout le corps électoral

Portées par les 3 Président.e.s

Permet plus d'inscriptions



RÉPARTITION DES CANDIDATS SUR

2 LISTES D'ENTENTE ÉGALES

«Entente des 3 villages» et
«Union des 3 villages»



Conseil communal

Liste de candidatures pour les listes d'Entente Communale

COMMUNES : GIMEL, SAUBRAZ & SAINT-OYENS

ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL DU 27 SEPTEMBRE 2026

élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud



CANDIDATURES POUR LES LISTES DE L'ENTENTE COMMUNALE

Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Descriptif <i>Profession, conseiller sortant, autres (association, etc)</i> max 80 caractères	Commune	Adresse	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
<i>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</i>								



Par votre signature, vous faites acte de candidature pour une des listes de l'Entente Communale. Les candidats seront répartis aléatoirement et de manière équitable sur les listes définitives afin de garantir des listes d'Entente égales.



- L'ordre des candidats sur les bulletins électoraux officiels sera défini comme suit :
 - 4 candidats de Gimel / 1 candidat de Saubraz / 1 candidat de Saint-Oyens / 4 candidats de Gimel / et ainsi de suite...
 - En premiers, les conseillers sortants. Pour Gimel, par ordre du nombre de voix obtenues aux dernières élections. Pour Saubraz et Saint-Oyens, par tirage au sort.
 - Ensuite, les nouveaux candidats, par tirage au sort.
- Les listes définitives seront finalisées par les présidents des 3 Conseils et déposées formellement au greffe le 3 août 2026.
- Nul ne pourra retirer, ajouter ou modifier sa candidature une fois les listes définitives déposées au greffe.
- Inscription possible pour les listes de l'Entente Communale jusqu'au **vendredi 24 juillet 2026** au greffe municipal de Gimel.



Conseil communal

Liste de candidatures pour les listes d'Entente Communale Règles



Par votre signature, vous faites acte de candidature pour une des listes de l'Entente Communale. Les candidats seront répartis aléatoirement et de manière équitable sur les listes définitives afin de garantir des listes d'Entente égales.









- L'ordre des candidats sur les bulletins électoraux officiels sera défini comme suit :
 - 4 candidats de Gimel / 1 candidat de Saubraz / 1 candidat de Saint-Oyens / 4 candidats de Gimel / et ainsi de suite...
 - En premiers, les conseillers sortants. Pour Gimel, par ordre du nombre de voies obtenues aux dernières élections. Pour Saubraz et Saint-Oyens, par tirage au sort.
 - Ensuite, les nouveaux candidats, par tirage au sort.
- Les listes définitives seront finalisées par les présidents des 3 Conseils et déposées formellement au greffe le 3 août 2026.
- Nul ne pourra retirer, ajouter ou modifier sa candidature une fois les listes définitives déposées au greffe.
- Inscription possible pour les listes de l'Entente Communale jusqu'au **vendredi 24 juillet 2026** au greffe municipal de Gimel.




Conseil communal

LISTE DE CANDIDATURES POUR LES LISTES D'ENTENTE COMMUNALE

Liste de candidatures

<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	
<input checked="" type="checkbox"/>	_____	



Où signer ?

Gimel : selon les ouvertures du guichet, jusqu'au 24 juillet 2026.

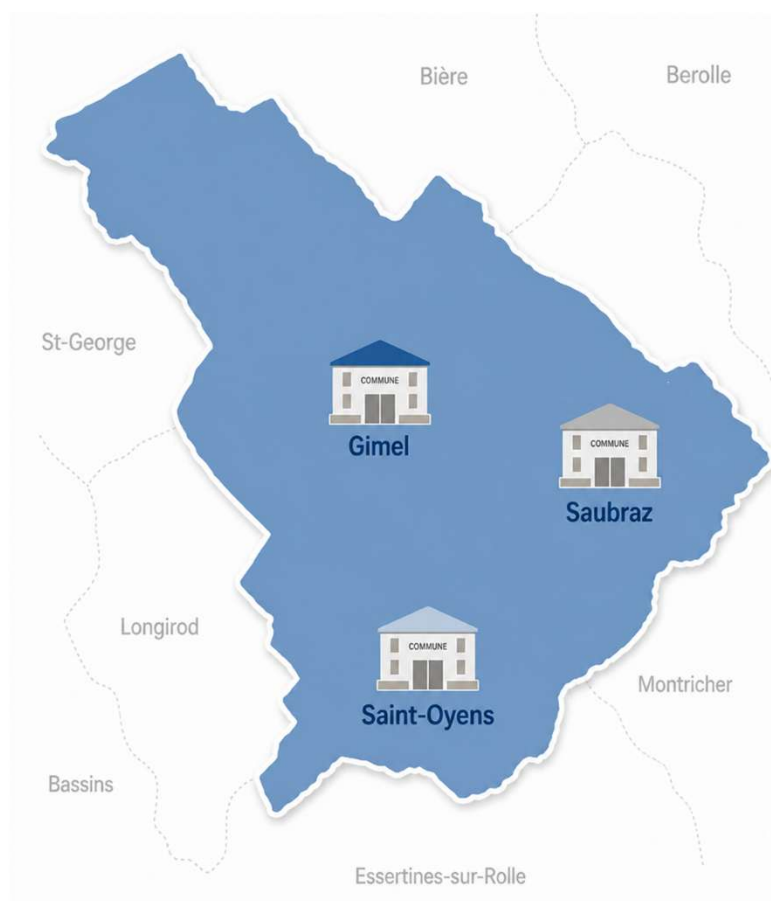
Saubraz : disponible auprès d'Aloys Mussard jusqu'au 21 juin 2026.

Saint-Oyens : selon les ouvertures du guichet, jusqu'au 21 juin 2026.



Conseil communal

Où déposer votre liste?

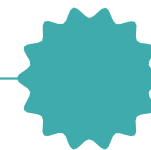


Dans n'importe quelle commune

Gimel : selon les ouvertures du guichet, jusqu'au 3 août 2026, 12h00 précises.

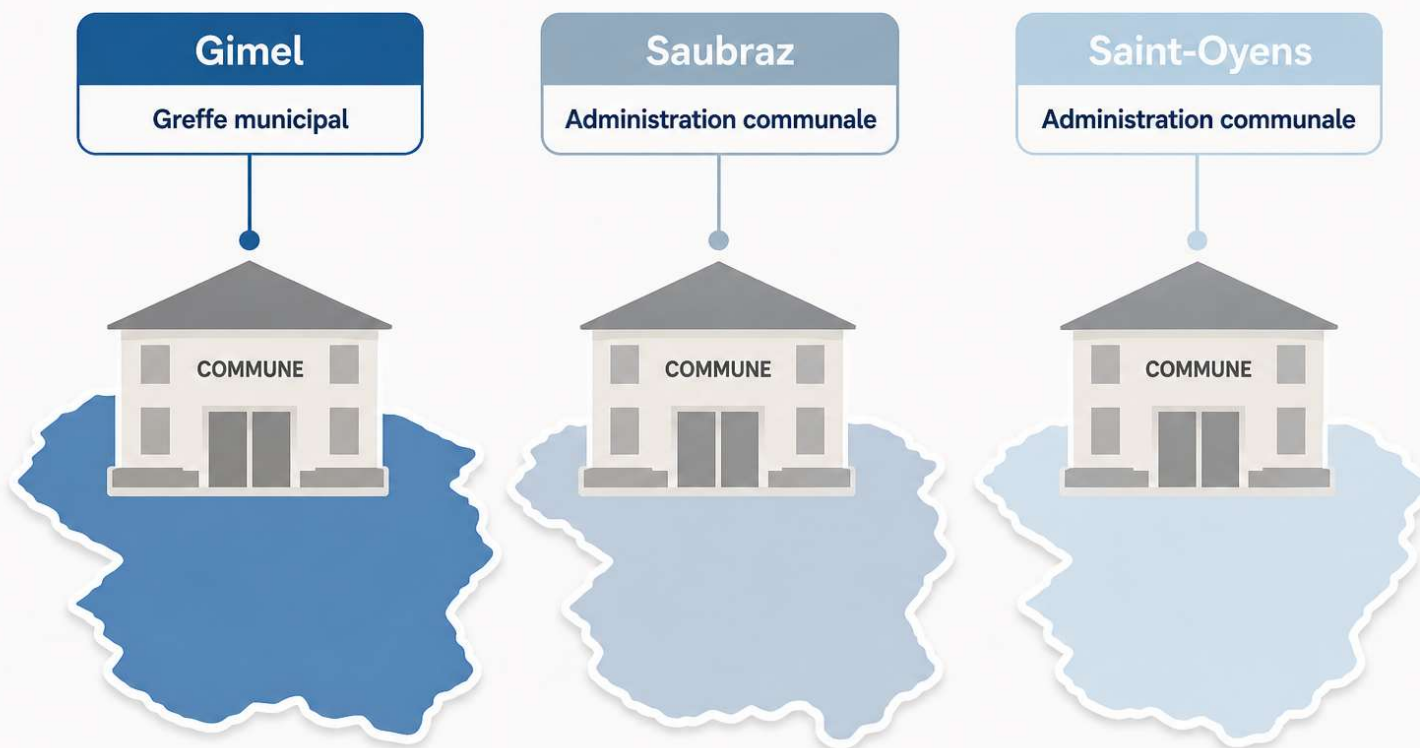
Saint-Oyens : selon les ouvertures du guichet, jusqu'au 21 juin 2026.

Saubraz : selon les ouvertures du guichet, jusqu'au 21 juin 2026.



LA MUNICIPALITÉ

Où déposer votre liste de candidatures ?



**Dans la
Commune
concernée**

selon les ouvertures des
guichets de chaque
greffe.

**Jusqu'au 3 août 2026,
12h00 précises.**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Carolien Terink Hunziker

Présidente du Conseil Communal de Gimel
au 076 526 48 41 ou par mail caroterink@hotmail.com

Aloys Mussard

Président du Conseil général de Saubraz
au 078 911 46 68 ou par mail à alloys@mussard.ch

Ives Crottaz

Président du Conseil général de Saint-Oyens
au 079 956 37 88 ou par mail à yves.crottaz@gmail.com

Vous pouvez également consulter :

Sites des communes

www.gimel.ch

www.saubraz.ch

www.saint-oyens.ch

www.pour-ma-commune.ch

ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?



POUR

*ma
commune*

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !



QUESTIONS ?

Commune de Gimel

Élections communales 2026

Législature 2027 - 2031

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !